

Troisième Réunion des parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution
et aux protocoles y relatifs
Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983

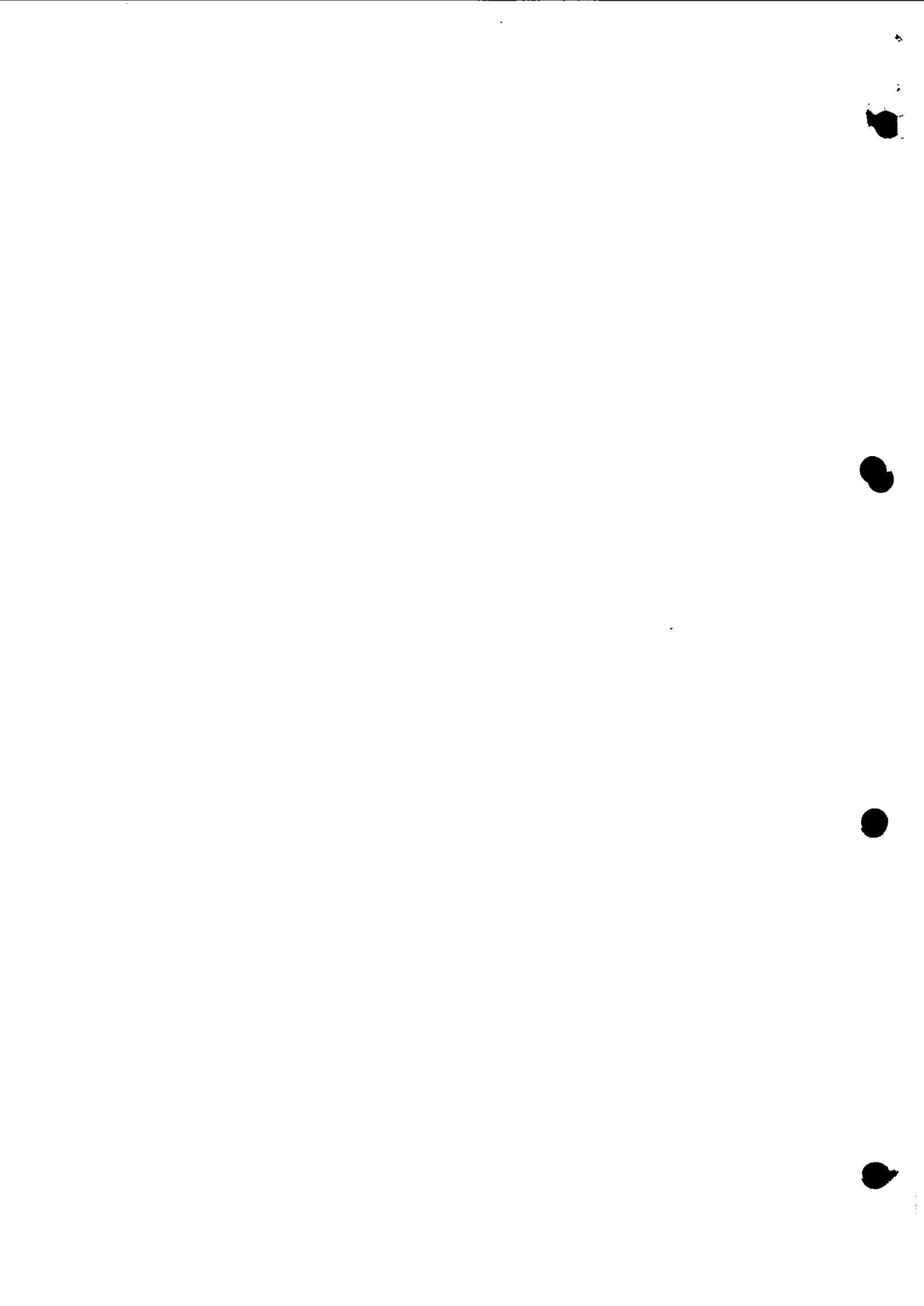
Note d'information du secrétariat

TRAVAIL CONJOINT DE LA FRANCE, DE LA TUNISIE
ET DE LA YOUGOSLAVIE SUR LES ETUDES D'IMPACT

Sous les auspices du PNUE, les experts de trois pays se sont réunis les 11, 12 et 13 janvier 1983 pour amorcer une coopération sur la prise en compte préalable de l'impact dans les décisions liées au développement ou à l'aménagement.

Il est ressorti de cette réunion et de travaux bilatéraux préparatoires que la coopération pourrait porter sur

- les échanges d'information sur les textes de lois, décrets, normes et pratiques en usage dans chacun des pays,
- la mise en commun des recherches destinées à améliorer l'efficacité des études et processus relatifs à l'impact ainsi que sur les bases de données utiles à l'efficacité des études d'impact,
- les échanges de formation et éventuellement des sessions de formation pour ceux qui auraient à travailler sur des actions de développement appelant un souci d'impact sur l'environnement,
- la préparation et l'édition d'un guide d'impact sur les activités suivantes (manuel de savoir-faire)
 - barrages
 - carrières et mines de surface
 - pétrochimie (pétrole et phosphates en particulier)
 - agro-alimentaire (élevage intensif, abattoirs, conserveries)
 - ports de plaisance (littoraux et "secs")
 - complexes touristiques importants
 - énergie
- échanges d'expériences sur le terrain (baie de Rijeka en Yougoslavie; Cap Bon, Ichkeul, île de Djerba en Tunisie; région de Fos Berre, du littoral Sète Montpellier et des parcs naturels méditerranéens en France),



- et principalement : entreprise d'actions pilotes : ont été choisies les régions du nord-ouest de Bizerte et des régions comprises entre la ville et le lac de Tunis.

Les experts suggèrent que cette collaboration entre les trois pays puisse être effectuée à "livre ouvert" dans l'intérêt de tous les pays riverains de la Méditerranée et qu'elle puisse se raccorder au PAM par l'intermédiaire, par exemple, de chapitres déjà existants dans les PAP. La présence du PNUE aux travaux laisse penser qu'ils peuvent intéresser le PNUE pour des programmes, de mers régionales par exemple, et bénéficier de son concours.

